

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

**AT 2024/0044 – annule et remplace AT2024/0039**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de couverture chez Mme TRICOT Marie, 9 rue des Foussats, par l'entreprise SASU VJEG ATTILA – 32 rue Jules Vernes – CLERMONT-FERRAND – 63 – du 26 août au 06 septembre 2024 inclus.**

## **Article 1**

Pour permettre le stationnement du camion nacelle, la rue des Foussats (au niveau du n°9) sera interdite à la circulation, du 26 août au 06 septembre 2024, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

## **Article 2**

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée. L'entreprise minimisera au maximum la gêne des riverains.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Tallende, le 28 août 2024

Le Maire  
Eric BRUN

